## Les comités **MUTA Décès +**

• Un réseau d'ambassadeurs à vos côtés pour une solidarité, forte et unie : 22 Comités MUTA oeuvrent au quotidien, sur toute l'île.

#### **22 Comités MUTA**

Bras-Panon	VITRY Ghislaine	0692 34 29 40
<ul> <li>Cilaos</li> </ul>	LECHAT Dominique	0692 34 29 50
• Etang-Salé		0692 34 29 44
• Le Port	TANTALE Joëlle présidente	0692 34 29 51
• Plaine des Palmistes ERUDEL Martha		0692 34 29 42
• Rivière Saint-Louis LAURET Dominique		0692 34 29 43
<ul> <li>Saint-André</li> </ul>	CAMATCHY Serge	0692 34 29 53
<ul> <li>Saint-Benoit</li> </ul>		0693 21 01 97
<ul> <li>Saint-Denis Est</li> </ul>	LALANNE Richard	0692 29 35 33
<ul> <li>Saint-Denis Nord</li> </ul>	I/Ouest LEE YIM TIM Bruno	0693 21 01 74
<ul> <li>Saint Denis Sud</li> </ul>	POUDROUX Philippe	0692 34 29 45
<ul><li>Saint-Joseph</li></ul>	MOREL Marie-Thérèse	0692 65 55 96
<ul> <li>Saint-Leu</li> </ul>	VILDEMAN Florus	0692 85 59 84
• Saint-Louis CHAP	TE/WONG WOONG MING Dar	nielle 0692 34 29 52
•Saint-Paul	BERFROI Fabrice	0692 87 93 92
<ul> <li>Saint-Pierre</li> </ul>	LAPRA Camille	0692 34 29 55
<ul> <li>Sainte-Marie</li> </ul>	FICHERE Bronwen	0693 92 31 21
<ul> <li>Sainte-Rose</li> </ul>	ATTAMA Maryse	0692 34 29 47
<ul> <li>Sainte-Suzanne</li> </ul>	GOPAL Dominique	0692 34 29 48
<ul> <li>Salazie</li> </ul>	SINAPIN Jacqueline	0692 34 29 54
<ul> <li>Tampon</li> </ul>	LECHAT Alix	0692 65 91 69
<ul> <li>Trois-Bassins</li> </ul>	BAVOL Monique	0693 21 01 48
		and the manner of the ball of the ball of

#### Besoin d'aide?

 Contactez notre n° d'assistance pour les familles endeuillées

0262 947 700

## Les agences **MUTA**



Saint-Denis

14, Boulevard Doret

Le Port

8Bis, Boulevard Verdun

Saint-Paul 10, Rue Poivre

Saint-Leu

227, Rue du Général Lambert

Saint-Louis 180, Avenue Principale Saint-Pierre

15, Rue des Bons Enfants

Le Tampon

92, Rue Hubert de Lisle

Saint-Joseph

1, Rue du Général Lambert

Saint-André

300, Rue du lycée

Du lundi au samedi 0262 947 700



Mutuelle Générale Solidarité Réunion (MGSR), mutuelle immatriculée sous le n° SIREN 388 213 423; souscriptrice et distributrice du contrat collectif à adhésion facultative MUTA Décès Plus. Intégralement substituée par la Mutualité de la Réunion (MR), union de mutuelles immatriculée sous le n° SIREN 321 073 470, assureur des garanties obsèques et décès du contrat MUTA Décès Plus. Siège social: 14 boulevard Doret BP 340 - 97467 St-Denis cedex. La MGSR et la MR sont soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité et au contrôle de l'ACPR (4 Place de Budapest 75436 Paris Cedex 09). En matière d'obsèques, l'adhérent a toujours le libre choix de l'opérateur funéraire; et il peut modifier son choix aussi souvent qu'il le souhaite (art. L.2223-35-1 du CGCT). Sauf erreur d'impression. Ne pas jeter sur la voie publique. Septembre 2024 d'impression. Ne pas jeter sur la voie publique. Septembre 2024



**MUTA Décès**, c'est un geste d'amour pour ceux qui restent.





# MUTA Décès + Prestations & Services\*

- Transport du défunt à visage découvert
- Housse de transport
- Installation de la chambre funéraire(2):
- Chapelle d'ornement
- Table réfrigérante
- Parure de corps
- Tenture extérieure
- Éclairage funèbre
- Bénitier
- Mise à disposition d'un registre de condoléances.

#### Prise en charge du déroulement des obsèques

- Équipe de porteurs en uniforme(3)
- Cercueil en bois vernis capitonné (modèle standard)<sup>(4)</sup>
- Mise en bière
- Transport après mise en bière (corbillard avec chauffeur).

#### Inhumation en terre

Croix tombale, plaque gravée, composition florale artificielle.

#### Ou inhumation en caveau

Gerbe de fleurs artificielles, plombage du cercueil + filtre. Caveau / Pierre tombale : ouverture et fermeture de la dalle<sup>(5)</sup> Ou **crémation<sup>(6)</sup>**, Couronne de fleurs artificielles, urne.

\* Exemple de prestations servies par un opérateur agréé

PRESTATIONS FRAIS D'OBSÈQUES: 1800€

+ PRESTATION

COMPLÉMENTAIRE OBSÈQUES : 400 €

2 200 €(7)





14€/an<sup>(1)</sup>
pour les célibataires
âgés de 18 à 22 ans



## Le jour **où...**

- Avec MUTA, en matière d'obsèques, vous avez toujours le libre choix de l'opérateur funéraire et vous pouvez modifier votre choix aussi souvent que vous le souhaitez (art. L.2223-35-1 du CGCT).
- Vous pouvez contacter notre opérateur agréé,
   PFM au 0262 58 06 06, 24h/24h et 7 jours sur 7 ou bien l'opérateur de votre choix.

### Avis de Décès



RETROUVEZ, TOUS LES JOURS, LES AVIS DE DÉCÈS SUR **RADIO FREEDOM,** À 5H50, 8H50, 12H05 ET 16H50

# Pourquoi choisir **MUTA Décès +**

Vos proches comptent sur vous aujourd'hui et demain.

Avec **MUTA Décès Plus** vous prenez toutes vos précautions pour soulager vos proches le jour où...

Pour vous soutenir et vous aider, **MUTA** vous accompagne et reste à vos côtés :

- Prise en charge immédiate en cas d'accident (8)
- Rien à payer chez l'opérateur de pompes funèbres agréé(9)
- Une prestation complémentaire obsèques de 400 €.
- Le respect des dernières volontés et de toutes les traditions
- Une mutuelle proche de vous et votre famille

#### **A Noter**

Age limite à l'adhésion : 65 ans

\*Conformément aux dispositions de l'article L223-5 du Code de la mutualité, les enfants mineurs âgés de moins de douze ans ne peuvent être couverts par la garantie. Les familles adhérentes peuvent solliciter le fonds social de la mutuelle pour faire face aux dépenses occasionnées par le décès d'un enfant de moins de douze ans. (1) 14 €/an pour une personne seule âgée de 18 à 22 ans - 26 €/an pour une personne seule âgée de 23 à 26 ans.- (2)dans la limite de 140 € - (3) Inhumation en terre/crémation 2 porteurs , caveau 4 porteurs - (4) Cercueil de gamme supérieure pour l'inhumation en terre - (5) modèle standard non carrelé : 1m x 2 m, inf. à 7 cm d'épaisseur. (6) Dans la limite de 382 € - (7) Les prestations garanties ne peuvent pas être utilisées à des fins étrangères au financement d'obsèques - (8) Délai d'attente en cas de décès non accidentel de 6 mois pour les nouveaux adhérents de moins de 50 ans et de 10 mois pour les nouveaux adhérents de plus de 50 ans - (9) Uniquement si vous faites appel à l'opérateur de pompes funèbres agréé par la Mutualité de La Réunion. Selon l'organisme funéraire sélectionné et le choix des prestations, le montant de l'indemnisation (2 200 €) est susceptible de ne pas couvrir l'intégralité de vos frais d'obsèques.